

RML - Opinions thématiques reçues en ligne

Thème : Aménagement et affichage

Nom complet

Bertrand Hug-Larose

Mon opinion

Bonjour,

Considérant les habitations situées à l'ouest entre 50 à 100m;

Considérant qu'un mur antibruit permet de réduire de tout au plus 10 Db
Pourquoi ne pas installer les bureaux, stationnements des employé(e)s et autres installations qui génèrent peu ou pas de bruit du côté Ouest. Les rails et silos devraient se trouver à l'est du Site afin d'en diminuer les nuisances.

Nom complet

Léonard Leclerc

Mon opinion

Je crois que la nuisance sonore est sous-estimée dans ce projet et que l'aménagement paysager prévu autour du projet ne permettra pas de réduire suffisamment la pollution sonore que ce projet va générer. Nous n'avons qu'à voir la pollution sonore déjà engendrée et anticiper le passage d'une grande quantité de camions pour la suite du projet pour être en mesure de savoir que cet aménagement ne sera pas suffisant.

Il devrait y avoir un plus grand espace réservé à la végétation autour du site afin de couper le bruit et permettre aux résidents à proximité de profiter d'un espace vert considérant que ceux-ci sont si peu présents dans le quartier.

Nom complet

Michelle Jacques

Mon opinion

Je suis contre l'espace de conteneurs, le bruit que ça fait lors des manipulations jours et nuits 7/7 24 hrs par jours le bruit des camions et des trains c est insensé, je suis contre les élévateurs à grains la poussière, le bruit, la vermine que cela va attirer, ce n'est pas l'aménagement paysager qui va régler le bruit la poussière et la vermine. Il y a beaucoup d'enfants qui vont vivre dans un quartier polluer de poussière, de vermine, de bruit. C'est assez pour devenir fou. Ce qui peut être fait pour améliorer la situation est Qu'il aille s'installer ailleurs ou il n'y a pas de quartier résidentiel.

Nom complet

David Martel

Mon opinion

Ce projet est problématique dans son entièreté car il se trouve à 100m d'une Coop d'habitation. Il suffit d'aller se promener sur l'intersection de la rue Lafontaine et Ida Steinberg pour s'apercevoir que les conteneurs sont déjà empilés très haut. le site à beau avoir une bute pour minimiser l'impact visuel et sonore. La hauteur des conteneurs dépasse celle-ci et de loin.

La pollution lumineuse sera extrême la nuit. La pollution sonore sera pénible à toute heure du jour et de la nuit.

Nom complet

Louis-Serge Houle

Mon opinion

Ces activités accrues seraient néfastes pour l'environnement et pour la qualité de vie des résidents. C'est sans compter la pollution sonore qui augmenterait. En outre, les émanations des gaz à effets de serre seraient très importantes. En tant que résident de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Je m'oppose à ces dérogations. Merci.

Nom complet

Bertrand Exertier

Mon opinion

Je pense que les passes-droits octroyés à RML par le gouvernement sont totalement scandaleux. Habitant dans le quartier où la qualité de vie est grandement menacée par les installations de RML, j'implore la ville et les autorités de ne pas se plier aux demandes destructrices de l'entreprise pour la communauté. Il est impensable que RML opère 24h/24, 7 jours/7. Quelle serait votre position si cette exploitation se trouvait au bout de votre rue ?

Nom complet

Isabelle Sénécal

Mon opinion

L'espace de conteneur est beaucoup trop proche des résidences. Il faut limiter la hauteur à non pas 8 mais 4 conteneurs (ce serait mieux 0 mais bon...). L'aire de stationnement doit respecter les règlements de la ville. Aussi, il faut élargir les zones tampons.

Nom complet

Louise Crépeau

Mon opinion

Pourquoi cette galère dans notre cour?

Le 16 octobre, jour de soi-disant « consultation publique », j'ai vu, comme nombre de citoyens préoccupés par l'implantation de Ray-Mont Logistiques dans le quartier, l'affiche qui présentait le site et le projet d'expansion de ses activités. L'image présentée m'a saisi : j'y ai vu immédiatement comme une « galère » avec sa pointe rejoignant la rue Souigny, une immense galère massivement installée dans notre quartier, avec dans sa calle des centaines de conteneurs, de quoi rêver du plus beau des naufrages. Pourquoi cette galère dans notre cour? Elle écrase tout, sans discernement; elle est mue seulement par le profit, le seul vent qui la mène. Que Ray-Mont avec sa galère quitte notre quartier, c'est le bon vent que nous souhaitons afin que la nature reprenne ses droits.

Nom complet

Samuel Pignedoli

Mon opinion

Voici une reformulation :

L'influence de l'entreprise sur l'aménagement et le paysage du quartier est inacceptable : elle prévoit des déplacements de rails, la fermeture de la rue Dickson transformée en cul-de-sac pour permettre le passage de ses trains, l'extension d'une autoroute avec la construction d'un échangeur à trois étages, ainsi que l'imposition de huit étages de conteneurs et d'un mur anti-bruit en face des fenêtres des résidents.

Nom complet

André Chabot

Mon opinion

Tout comme le Comité Jacques-Viger l'écrivait dans son avis transmis le 13 janvier 2023 (p. 3), je ne suis pas « convaincu que les exigences de l'Arrondissement et les efforts de l'entreprise pour rendre ses activités le plus discrètes possible suffiront à atténuer significativement les nuisances pour les résidents de Viauville. »

Je ne crois pas, comme le prétend Ray-Mont Logistiques (RML), que « La proposition d'aménagement du site a d'emblée été réfléchi de façon à pouvoir maximiser le verdissement du site. » (C23-MHM-05 Annexe, p. 2). Je crois que cette proposition a été réfléchi de manière à maximiser l'utilisation du site. « La majorité du site étant consacrée aux activités de cour et de gare de triage, une partie importante ne peut être attribuée au

verdissement du sol et à la canopée. » (Ray-Mont Logistiques - Site de la rue Notre-Dame Est, p. 10).

Si RML peut se débarrasser de la butte et maximiser l'espace occupé par ses opérations plutôt que de la végétaliser par exemple, y planter des arbres, et bien le promoteur maximise ses intérêts, sans égard à ceux de ses voisins et de la collectivité. La même logique guide l'entreprise dans ses démarches afin d'étendre ses heures d'opération.

L'entreprise confie à d'autres le soin et les coûts d'atténuer, un tant soit peu, les nuisances associées à ses activités.

Nom complet

Isabelle Senécal

Mon opinion

Oui l'affichage est un enjeu. RML doit respecter le règlement point.